



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 21 au 25 mai 2018

BUDGET – LE PARLEMENT EUROPEEN REPROCHE A LA COMMISSION D'AVOIR BIAISÉ LES CHIFFRES DE SA PROPOSITION POUR LE BUDGET 2021-2027 : « *La proposition de la Commission, c'est une jolie histoire mais ce n'est pas une histoire vraie* », a lancé devant des journalistes l'eurodéputée Isabelle Thomas (S&D, France), co-rapporteuse du Parlement européen sur le cadre budgétaire européen 2021-2027, avec le député Jan Olbrycht (PPE, Pologne). En effet, après avoir passé les propositions budgétaires de la Commission au crible, les eurodéputés sont arrivés à la conclusion que les réductions de crédits pour l'agriculture et la politique de cohésion étaient plus importantes qu'annoncé. La Commission a communiqué sur la base de chiffres intégrant une inflation supposée de 2 % par an jusqu'à 2027, ce qui a pour effet de lisser les baisses de budget alors que l'inflation ne peut pas être connue d'avance et que l'UE n'a pas atteint la barre des 2 % d'inflation depuis longtemps. De surcroît, la Commission n'a pas systématiquement déduit les dépenses en faveur du Royaume-Uni. Ainsi, alors que la Commission avait évoqué une baisse de 5 % du budget de la Politique agricole commune, cette baisse pourrait se chiffrer jusqu'à 15 %. S'agissant de la politique de cohésion, la baisse pourrait être de 10 % (contre 7 % selon les chiffres initiaux), dont une baisse de 45 % pour le Fonds de cohésion. La semaine prochaine, le Parlement européen adoptera durant la session plénière de Strasbourg une résolution analysant les propositions du 2 mai de la Commission sur le CFP 2021-2027. Dans cette résolution devrait se trouver une contestation des chiffres fournis par la Commission. En

outre, la résolution appellera aussi le Conseil de l'UE à agir rapidement, afin d'avoir un accord avant les élections européennes de mai 2019. Enfin, le Parlement européen préparera en octobre un autre rapport sur le prochain cadre budgétaire européen, pour analyser et répondre aux propositions sectorielles qui seront dévoilées par la Commission à partir de fin mai jusqu'en juin.

LA CHUTE DES PRIX DU SUCRE INQUIÈTE LES PRODUCTEURS EUROPÉENS :

Le 14 mai dernier, les experts des États membres de l'UE, réunis au sein du Comité spécial agriculture, ont fait part de leurs préoccupations face à la faiblesse des prix du sucre. En effet, alors que se profile la libéralisation du marché européen du sucre marquée en octobre 2017 par la fin des quotas sucriers, le prix moyen communautaire du sucre blanc est aujourd'hui à son plus bas niveau depuis l'établissement du système de communication des prix en juillet 2006, et en deçà de plus de 25 % des prix d'août 2017. Pour marquer l'ouverture du marché et répondre aux besoins d'exportations, les agriculteurs des deux principaux pays européens producteurs de sucres, la France et l'Allemagne, ont augmenté en moyenne de 25% leurs surfaces cultivables en betterave. Cependant, celle-ci une fois transformée en sucre arrive sur un marché mondial déprimé et congestionné par les productions et les exportations de sucre de canne du Brésil, de Thaïlande, du Pakistan et d'Inde. Aujourd'hui, la canne à sucre domine en effet largement le marché puisqu'elle représente 80 % de la production de sucre mondial. Néanmoins, le risque de déstabilisation du marché mondial est donc important, puisque les zones de production de canne situées sous les tropiques peuvent être affectées par des variations et catastrophes climatiques importantes, suffisantes pour bouleverser considérablement le marché du sucre. Face à ces risques et à la forte volatilité de ce dernier, les producteurs français se sont organisés notamment en garantissant des contrats de plusieurs années à prix fixes qui compensent la perte de quotas et de prix garantis au niveau européen, au moins pour les deux prochaines années. L'incertitude est forte aussi du côté des producteurs européens puisque l'interdiction future de néonicotinoïdes au sein de l'UE pourrait faire reculer les rendements de betteraves de 12 % jusqu'à 50 % dans les régions maritimes. Alors que l'un des enjeux majeurs pour les producteurs reste la rentabilité des usines de production, une diminution des récoltes de betteraves pourrait d'autant plus fragiliser le secteur sucrier européen. En ce qui concerne les producteurs ultramarins, un rapport parlementaire demande la mise en place d'un soutien spécifique à la filière sucre, particulièrement fragile aux départements d'Outre-mer.

LE CONSEIL AUTORISE LE DEBUT DES NEGOCIATIONS UE/AUSTRALIE ET UE/NOUVELLE ZELANDE, L'ACCORD AVEC LE MERCOSUR RESTE AU POINT MORT

Les ministres du Commerce des Etats membres de l'UE ont autorisé la Commission européenne à ouvrir les négociations avec l'Australie et la Nouvelle Zélande ce mardi 22 mai, dans le but de conclure des accords de libre-échange. Ce mandat est basé sur des lignes directrices adoptées lundi par le Conseil. La Commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström, se rendra à Canberra et Wellington en juin pour lancer officiellement les deux processus de négociations. Un premier cycle de pourparlers au plan technique se tiendra en juillet à Bruxelles pour chacune de ces négociations. Ces accords viseront principalement à réduire davantage les entraves au commerce entre le marché européen et les marchés australien et néo-zélandais, à supprimer les droits de douane sur les marchandises et à améliorer l'accès aux services et aux marchés publics en Australie et en Nouvelle-Zélande. « *Nous nous attendons à une hausse de 30 % des exportations de l'UE vers ces deux pays à long terme* », a précisé le ministre bulgare de l'Économie et président du Conseil, Emil Karanikolov. Les mandats s'attachent en particulier à protéger les secteurs vulnérables tels que l'agriculture, qui bénéficiera d'un traitement spécifique. Par ailleurs, il est précisé dans ce mandat qu'une attention particulière sera portée aux productions des RUP lors de ces négociations qui devront prendre en compte les concessions d'ores et déjà accordées dans d'autres accords (introduction du concept du « single pocket »). Par ailleurs, au sujet des négociations entre l'Union européenne et le Mercosur, Mme Malmström a indiqué cette semaine que les négociations « *se poursuivent de manière intensive* » et qu'une session de négociations au plan technique est prévue dans la semaine du 4 juin. Devant les ministres européens du Commerce, Mme Malmström a assuré que l'engagement politique des pays du Mercosur « *restait fort* », mais que leur principale difficulté était de coordonner les positions au sein du Mercosur. La libéralisation du commerce automobile et les règles d'origine, l'accès au marché pour les produits laitiers, la protection des indications géographiques, l'accès aux services maritimes et la prise en compte des sensibilités agricoles restent les points à régler dans cette négociation.

L'UNION EUROPEENNE ET LES PAYS DU GROUPE ACP S'APPRESENTENT A COMMENCER LES NEGOCIATIONS SUR L'AVENIR DE LEUR PARTENARAIT APRES 2020

Les 28 Etats membres de l'UE et les 79 pays du groupe Afrique/Caraïbes/Pacifique (ACP) avancent vers la finalisation de leurs mandats respectifs en

vue des négociations sur un accord de partenariat UE-ACP, venant remplacer l'accord de Cotonou qui prend fin en 2020. Tout d'abord, côté européen, la France et l'Allemagne ont fait part de leurs attentes dans un document informel conjoint lors de la réunion des ministres européens du développement de mardi 22 mai. Le couple franco-allemand prône un partenariat axé sur davantage de réciprocité et dépassant la seule coopération au développement, en insistant sur trois priorités : (1) le soutien à l'intégration économique de l'Afrique par l'appui à la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale, (2) la coordination renforcée Europe-Afrique dans les enceintes économiques multilatérales et (3) le développement du secteur privé par les investissements durables et l'amélioration du climat des affaires. Jeudi 24 mai, la réunion des ambassadeurs nationaux des 28 auprès de l'UE (COREPER) a été épineuse du fait des exigences de la Hongrie sur le volet migratoire de l'accord. Par ailleurs, côté Afrique/Caraïbes/Pacifique, le comité des ambassadeurs ACP a arrêté le projet de mandat de négociation qui sera soumis à leurs ministres pour approbation, en se basant sur les priorités énoncées par les chefs d'Etat ACP au sommet de Port-Moresby, à savoir : (1) le commerce, l'investissement, l'industrialisation et les services ; (2) la coopération au développement, alignée sur le développement durable, les technologies, la science, l'innovation et la recherche ; (3) le dialogue politique et les activités de plaidoyer. « *Nous voulons parler d'une seule voix ACP. Le commerce devra être équitable, le principe d'appropriation devra guider le développement des pays ACP et il s'agira d'un dialogue politique entre égaux* », a indiqué Henrique Banze, Secrétaire général adjoint du groupe. Les prochaines réunions du Conseil des ministres ACP auront lieu du 27 au 30 mai au Togo. En marge de ces réunions aura lieu, le 26 mai, une consultation avec des organisations continentales et régionales, comme la Commission de l'UA, la CARICOM et le Forum des îles du Pacifique pour leur permettre de contribuer au cadre de négociation du groupe ACP. Le mandat de négociation européen sera à nouveau discuté au Conseil de l'UE lors de la réunion des ministres des affaires étrangères du 28 mai. Ensuite, un Conseil des ministres conjoint ACP-UE aura lieu les 31 mai et 1er juin. Enfin, le lancement officiel des négociations aura probablement lieu quelques semaines après l'adoption des mandats respectifs.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 21 AU 25 MAI 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 28/05	<p style="text-align: center;">Séance plénière du Parlement européen</p> <p>Discussions sur le rapport Aguilera « optimisation de la chaîne de valeur dans le secteur pêche de l'UE »</p>		<p>Conseil « affaires étrangères » (politique étrangère, défense, commerce, développement)</p> <p>Conseil « compétitivité » (marché intérieur, industrie, recherche et innovation, espace).</p>	
Mardi 29/05	<p style="text-align: center;">Séance plénière du Parlement européen</p>	<p>Annonces budgétaires et propositions législatives de la Commission sur la PAC et la politique de cohésion dans le CFP post-2020</p>	<p>Conseil « compétitivité » (marché intérieur, industrie, recherche et innovation, espace).</p>	
Mercredi 30/05	<p style="text-align: center;">Séance plénière du Parlement européen</p> <p>votes du rapport Dorfmann « l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture » et du rapport Engstrom « conformité des produits de la pêche avec accès au marché de l'UE »</p>			
Jeudi 31/05	<p style="text-align: center;">Séance plénière du Parlement européen</p>			
Vendredi 01/06		<p>Annonce budgétaire et proposition législative de la Commission sur le FEAMP dans le CFP post-2020</p>		

